

• Observations

Situation sur le terrain

6 papillons ont été dénombrés à BIDARRAY.

Des traces de morsures, plutôt anciennes, ont été observées à ARETTE, CAMBO-LES-BAINS, GARINDEIN, IHDY, JUXUE, MACAYE, SAINT-PEE-SUR-NIVELLE.

Aucune chenille n'a été observée.



Papillon cirphis capté à Bidarray
(A. DUCAT – CA64)

• Informations

Pour repérer les cirphis au plus tôt, profitez de la rosée matinale (peu présente en ce moment) ou des restes d'humidité d'orages pour marcher dans les prairies : les chenilles les plus petites (moins de 10 mm) se collent aux chaussures. Des vols d'étourneaux peuvent aussi être un indicateur d'une éventuelle présence de chenilles plus âgées.

Les prairies composées de multi-espèces sont habituellement moins touchées, contrairement à celles très riches en dactyle.

Le piétinement, le fauchage et l'application de Bt, en cas de présence avérée de chenilles encore jeunes (moins de 15 mm), permettent de limiter leur présence.

• Critères de reconnaissance

D'une envergure de 3 cm, le papillon est identifiable par sa tâche claire sur ses ailes brun-acajou.

La chenille possède quant à elle des couleurs variables, selon son stade de développement et son régime alimentaire. Néanmoins, les trois lignes longitudinales dorsales blanchâtres et la bande longitudinale latérale jaune la rendent particulièrement reconnaissable, tout comme son aspect lisse, sans poils et le fait qu'elle s'enroule lors d'un stress (quand on la touche par exemple).



Cirphis (*Mythimna unipuncta*) aux stades adulte et larvaire. (CA64)

• Se tenir informé

Site internet de la Chambre d'agriculture 64 (<https://pa.chambres-agriculture.fr/sinformer/produire-et-innover/herbe-et-fourrages/cirphis>), presse hebdomadaire agricole (Le Sillon : <https://www.lesillon.info/>), coopératives agricoles (affichage) et Facebook (groupe *Prairies.64*).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).